



INFO RAPIDE



CFDT de la CAPB/CIAS PB - cfdt.capb@gmail.com - 05 59 25 37 14 - www.cfdtcapb.fr

INFO RAPIDE n°96- le 22 juillet 2025



Edito : Annonce gouvernementale : de qui se moque-t-on ?

Les annonces du Premier ministre Bayrou ne nous étonnent guère. Depuis le recul historique sur les retraites — ce véritable hold-up de deux années de vie pour les salarié·e·s avec un départ repoussé à 64 ans — nous savons que le Président Macron gouverne désormais contre la volonté populaire, en s'appuyant sur des compromis éloignés des réalités démocratiques et des urnes.

Alors que la majorité de la population s'est exprimée contre ce recul de l'âge de départ, alors que les travailleurs réclament davantage de justice sociale et fiscale, que fait le gouvernement ? Il annonce des coupes budgétaires historiques, qui viennent une fois de plus affaiblir **notre modèle social français**. Et pire encore, ces coupes s'attaquent en priorité aux plus vulnérables : les malades.

Dans le même temps, **la taxe Zucman**, qui aurait permis de réintroduire un minimum d'équité dans la fiscalité, a été rejetée... avec le soutien de l'extrême droite. Faut-il vraiment s'en étonner ?

Et que dire des services publics, laminés par huit années de macronisme, version "Macrono-thatchérienne". L'hôpital public est exsangue, l'Éducation nationale n'attire plus, et la police tente tant bien que mal de répondre aux injonctions d'un pouvoir guidé non par la justice sociale, mais par une obsession : la communication politique.

Au niveau local, les années Covid sont déjà passées par pertes et profits. Pourtant, faut-il rappeler qu'en mars 2020, ce sont les collectivités territoriales — et non l'État, aux abonnés absents — qui ont tenu la baraque et assuré les services publics de base ?

Depuis, quelles réponses a-t-on eues du maire de Pau, François Bayrou, sur le terrain de la fonction publique ?

Deux années et plus sans revalorisation du point d'indice, la suppression de la GIPA, une politique d'austérité sur les emplois, le vol de deux jours fériés... et désormais, la volonté de remettre en cause un acquis historique : la cinquième semaine de congés payés, avec la possibilité de la monétiser — une attaque qui concerne à la fois le public et le privé. Voilà sa conception du dialogue social !

Jusqu'à quand allons-nous collectivement tolérer cet élargissement du fossé entre les discours et les actes ?

Rendez-vous en septembre.



PACTE SOCIAL : Négociations annuelles



Les séances de négociations en groupe de travail paritaire, organisées en avril, juin et juillet sur la base du cahier revendicatif de la CFDT, ont permis d'enregistrer des premières avancées concrètes.



Mise en place d'un contrat groupe Prévoyance pour 2026 L'étude pour la mise en place d'un contrat groupe prévoyance à partir de l'année 2026 est en engagée. Cette mesure vise à garantir un accès à une couverture Prévoyance de qualité et à coût maîtrisé pour **l'ensemble des agents de la CAPB, du CIAS Pays basque et de l'ESA Pays basque.**

La CFDT soutient cette avancée, qui répond à une de ses revendications centrales pour 2025. Toutefois, un enjeu majeur reste à trancher :

> **L'automatisme de l'adhésion pour tous les agents**, qui dépendra largement du **niveau de participation financière** des employeurs. **C'est ce point que nous porterons dans les prochaines négociations.**

→ **Autres revendications en cours d'instruction**

Point d'étape sur les revendications CFDT : premières réponses de l'administration

Les premiers arbitrages ont été communiqués lors de la séance du groupe de travail paritaire du vendredi 4 juillet.

Alors que, depuis 2019, les négociations annuelles ont toujours permis d'obtenir des revalorisations de l'IFSE, il nous a été annoncé que l'année 2026 serait une année blanche en matière de progressivité et de dynamique salariale des montants planchers des groupes métiers IFSE.

Les représentants du personnel ont formalisé leurs demandes d'augmentation de l'IFSE dans un courrier que vous trouverez ci-dessous.

Face à cette première annonce décevante, une contre-proposition sera transmise dans les prochains jours à l'autorité territoriale.

Sur les autres points nous attendrons la validation au sein des différentes instances de validation pour vous notifier les avancées. **Des réponses ont été apportées à plusieurs points de notre cahier revendicatif CFDT.**

 Pour mémoire, vous pouvez consulter le **cahier revendicatif de la CFDT** en cliquant ici : [CAHIER](#)

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-es des suites des négociations. Prochain groupe de travail le 12 septembre.



La CFDT CAPB et CIAS Pays basque écrit.

Dans un soucis d'information de nos actions auprès de nos collègues, nous vous partageons à la lecture nos différents courriers.

- Courrier aux député.e.s du Pays basque [ICI](#)
- Courrier au sujet des déchetteries communautaires [ICI](#)
- Courrier au sujet du décret du 25 mai 2025 sur la prévention des fortes chaleurs [ICI](#)
- Courrier au maire de Saint Jean Pied de Port sur les accès au centre ville de Garazi [ICI](#)
- Courrier à propos des astreintes des crèches communautaires [ICI](#)
- Courrier de cadrage des revendications liées au contrat Groupe prévoyance [ICI](#)

[FOCUS]

→ **Decrét du 25 mai 2025 pour la protection des travailleur·ses contre les risques liés a la chaleur.**

Applicable au 1er juillet 2025, ce décret renforce les obligations des employeurs en matière de prévention du risque chaleur. Qu'en retenir ? Les épisodes de chaleur intense sont identifiés avec les seuils "canicule" départementaux jaune, orange et rouge de Météo France.

L'employeur doit faire évoluer l'organisation du travail en fonction de l'évaluation des risques : adaptation des horaires, suspension des tâches pénibles, aménagement des postes de travail, accès à l'eau, équipements individuels adaptés, formation des salariées, protocole de secours...

La CFDT de la Capb a écrit au Président de la CAPB et du CIAS Pays basque afin que ce décret soit porté aux prochaines discussions paritaires.

→ **Déchèteries communautaires**

Suite à nos sollicitations en CST et par courrier pour la mise en place de mesures concrètes concernant les déchèteries communautaires, une réunion de travail est programmée pour la rentrée de septembre 2025.

La CFDT y exigera des avancées tangibles, en attendant les travaux plus importants prévus ultérieurement sur certains sites.

Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.
Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.

Cfdt
Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.



INFOS ! Comités Médicaux en formation plénière : **IMPORTANT**

Le Conseil Médical en formation plénière : un appui essentiel pour les agents.

Le Conseil Médical en formation plénière est une instance médicale consultative et paritaire. Il est composé de trois médecins agréés issus de la formation restreinte, de deux représentants de l'employeur public et de deux représentants du personnel.

Cette instance émet des avis préalables à certaines décisions de l'employeur territorial, notamment en lien avec les risques professionnels auxquels sont exposés les agents relevant de la CNRACL (fonctionnaires titulaires ou stagiaires).

La CFDT siège pour chaque catégories au sein de cette instance départementale auprès du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques (CDG 64).

👉 Pour un accompagnement efficace, nous vous encourageons à nous contacter le plus tôt possible si vous êtes concerné(e) par une saisine du Conseil Médical.

Plus nous disposerons rapidement des éléments de votre dossier, mieux nous pourrons vous représenter et défendre vos droits lors de cette instance paritaire.

Dans quel cas de figure le conseil médical est saisi ?

Le Conseil Médical en formation plénière est notamment consulté dans les cas suivants :

- **L'imputabilité au service (initiale et rechute) :**
- d'un accident de service
- d'un accident de trajet
- d'une maladie professionnelle



Fin de saisine du Conseil Médical en formation plénière concernant l'imputabilité des prolongations d'arrêts et de soins à un accident de service, de trajet ou à une maladie professionnelle

- **L'allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) en cas d'invalidité / ou de séquelles permanentes résultant d'un accident de service par exemple : Attribution et révision**
- **La retraite pour invalidité : invalidité des fonctionnaires titulaires CNRACL**
- **Le licenciement du fonctionnaire stagiaire CNRACL pour inaptitude définitive imputable au service**



Comité social territorial du 13 juin 2025

La CFDT de la CAPB et du CIAS Pays basque a assisté au dernier Comité Social Territorial le vendredi 13 juin.

Au programme des questions d'ordres organisationnelles des services et des questions diverses portées par la CFDT lors de Comité Social Territorial.

Retrouvez les questions diverses de la CFDT en cliquant [ICI](#)



Info rapide en bref....

❖ **COPIL HANDICAP** : La CFDT a participé au second COPIL dédié aux problèmes du HANDICAP.

Quelques chiffres relatifs à notre collectivité :

> Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) – Bilan 2024 : Le taux atteint à la CAPB est 7,29 % (objectif légal : 6 %).

> 97 agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi). 148 agents accompagnés en 2024 : (97 BOE (66 %) / 51 aptes avec restrictions (34 %)).

> 90 % des BOE ont une RQTH (Moteur (52 %), Maladie invalidante (20 %), Sensoriel (11 %), Psychique (6 %), Cognitif (5 %), Non communiqué (6 %))

D'où viennent les origines des signalements ? Visite médicale (32 %), contact direct de l'agent BOE (19 %), orientation par services internes ou encadrants

Les différents types d'accompagnement : Informations, aménagements (organisationnels, matériels), suivi après arrêt, reclassement, appui au recrutement

Les propositions pour 2025 dans les services passent par des campagnes de communication globale pour lutter contre les représentations négatives, informer sur les dispositifs internes et surtout inciter les agents à se signaler afin que ces derniers ne passent à côté de leurs droits.

Les moyens envisagés passeront par des affichages sur tous les sites CAPB (outils FIPHFP), une communication renforcée lors de la la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) du lundi 17 au dimanche 23 novembre 2025 (17-23 nov 2025) : Affiches, actualités, vidéos, témoignages, animations sur les pôles communautaires.

La CFDT est présente au sein du COPIL. Pour notre organisation il est important que toutes les informations liées au handicap parviennent bien aux personnes pouvant avoir droits à ces dispositifs. Ci-dessous des informations.

Droits à rémunération – Agents en situation de handicap (FPT)

Dispositif / Droit	Contenu	Impact sur la rémunération
Traitement indiciaire	Salaire de base selon grade et échelon	Rémunération de droit commun
Régime indemnitaire (RIFSEEP, etc.)	Primes variables selon fonctions exercées	Rémunération de droit commun
Temps partiel de droit (RQTH)	Temps partiel autorisé pour raisons de santé ou de handicap reconnu	Rémunération proratisée mais sécurisée
Temps partiel thérapeutique	Reprise progressive du travail après un arrêt maladie	Maintien total ou partiel de la rémunération
Congé longue maladie / longue durée	Congés liés à une maladie grave ou invalidante	Traitement intégral pendant une partie du congé
CITIS (maladie imputable au service)	Incapacité temporaire liée au travail	Rémunération intégrale (traitement + primes)
Reclassement pour inaptitude	Changement de poste ou de grade pour donner suite à inaptitude médicale	Maintien du traitement antérieur si reclassement
Indemnité compensatrice	Versée si le reclassement entraîne une baisse de rémunération	Compensation de perte de revenus
Frais professionnels adaptés (via FIPHFP)	Remboursement de frais spécifiques liés au handicap (transports, accompagnement...)	Remboursement sans impact fiscal pour l'agent
Aménagements de poste (via FIPHFP)	Équipements, logiciels, mobiliers financés par l'employeur	Pas d'impact sur la rémunération de l'agent
Contrat spécifique handicap (article L352-4 du CGFP)	Recrutement dérogatoire avec titularisation possible	Rémunération alignée sur le cadre d'emplois visé
Priorité en formation professionnelle	Adaptation et accès facilité à la formation	Impact indirect : maintien de carrière et progression



AGENDA PARITAIRE et ACTION de la CFDT CAPB - CIAS PAYS BASQUE

MAI JUIN JUILLET SEPTEMBRE 2025

- *Groupe de travail Démarche Santé Sécurité DGA PCVD : le mardi 06 mai à 9h*
- *Commission exécutive CFDT CAPB CIAS PB : Le jeudi 15 mai à 14h*
- *Groupe de travail FSSCT : le mardi 20 mai Pôle Nive Adour*
- *Groupe de travail dialogue social CIAS Pays basque : le mercredi 21 mai Pôle Nive Adour*
- *Groupe de travail FSSCT : le mardi 03 juin Pôle Nive Adour*
- *Formation Spécialisée CIAS Pays basque instance plénière (Ancien CHSCT) : le mercredi 04 juin à 14h Pôle Soule Xiberoa*
- *Groupe de travail de dialogue social CAPB : Le vendredi 06 juin à 9h Siège Bayonne*
- *COPIL Handicap : Le mardi 10 juin Pôle Nive Adour*
- *Commission exécutive CFDT CAPB CIAS PB : Le jeudi 12 juin à 14h*
- *Comité Social Territorial instance plénière : Le vendredi 13 juin à 9h au siège Bayonne*
- *Dialogue social trimestriel CFDT / RH CIAS PB : Le lundi 16 juin à 11h*
- *Formation spécialisée : Présentation bilan absentéisme lundi 16 juin à 14h Pole Nive Adour*
- *Commission Extra communautaire égalité F/H le lundi 15 juin à 17h30 Siège Bayonne*
- *Rencontre CFDT Interco 64 le mercredi 18 juin à 9h CTE Anglet*
- *Journée prévention ADP FSSSCT : le jeudi 19 juin à 9h Bayonne Technocité*
- *Préparation instance paritaire FSSSCT : le mardi 24 juin*
- *Formation Spécialisée CAPB instance plénière (Ancien CHSCT) : le vendredi 27 juin à 9h Pôle Pays d'Hasparren*
- *Groupe de travail de dialogue social CAPB : Le vendredi 04 juillet à 9h au Pôle CBA*
- *Groupe de travail FSSCT : le mardi 09 septembre Pôle Nive Adour*
- *Commission exécutive CFDT CAPB CIAS PB : le jeudi 11 septembre à 14h*
- *Groupe de travail de dialogue social CAPB : Le vendredi 12 septembre au Pôle CBA*

Permanence téléphonique tous les jours au 05 59 25 37 14

Nous restons plus que jamais à votre écoute et à votre disposition.

En 2025 vous souhaitez adhérer à la CFDT ? C'est par ICI

**AUJOURD'HUI,
J'ADHÈRE !**

A votre écoute

Vos représentants CFDT au CAPB et au CIAS Pays basque

Vos Elu.e.s CFDT

**Fabienne LOUSTALOT,
Laurent ROUX,
Isabelle BEAUJEAN,
Jon LISSAR
Sonia NIQUEGE,
Philippe CHANDELON,
Isabelle ARRECHEA,
David CAPEL
Valérie BENDJEBBAR,
Annick GALLAIS,
Valérie HABONNEAU,
Isabelle LECHARDOY,
Jean-Baptiste JAILLON,**